

Versailles, le 29 février 2024

Étienne Champion,

Α

Recteur de l'académie de Versailles,

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES DEEP

Réf.: DEEP 2024-03 Affaire suivie par : Anne Bernussou Anne Piguet Claire Velasco 01 30 83 42 79 Dominique Palluau 01 30 83 42 78 ce.mouvement.2ndprive@ac-versailles.fr Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat

Mesdames et Messieurs les Maîtres contractuels à titre définitif ou provisoire

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Diffusion:

Pour attribution : A Pour Information : I

Rectorat	INSPE
DSDEN	Universités et IUT
78	Gds. Etabs. Sup
91	CANOPE
92	CIEP
95	CIO
Circonscriptions	CNED
78	CREPS
91	CROUS
92	DDCS
95	78
Lycées	91
78	92
91	95
92	DRONISEP
95	INS HEA
Collèges	INJEP
78	SIEC
91	Unités pénitentiaires
92	UNSS
95	Associations de
Écoles	parents d'élèves académiques
78	78
91	91
92	92
95	95
Écoles privées	

privés sous contrat d'association - rentrée 2024 Références:

OBJET: Mouvement des maîtres des établissements d'enseignement

Circulaire n°2005-203 du 28 novembre 2005 relative au mouvement des maîtres du privé;

- Décret n°2016-1021 du 26 juillet 2016 relatif au recrutement des personnels enseignants et de documentation issus de l'enseignement agricole privé dans les établissements d'enseignement privés sous contrat :
- Circulaire MENJ DAF D1 MENF2303056C du 6 février 2022 relative au changement d'échelle de rémunération ;
- Circulaire MEN DAF D1 du 21 juillet 2022 relative aux modalités d'affectation des lauréats concours.

Mouvement, déclarations d'intention, postes susceptibles d'êt vacants

Nouveautes:

Transmission des déclarations d'intention par l'établissement gestionnaire DEEP3. courriel au copie ce.mouvement.2ndprive@ac-versailles.fr

CALENDRIER:

Détail des opérations ci-après

La présente circulaire a pour objet de préciser les règles d'organisation du mouvement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association en vue de la rentrée scolaire 2024.

Les opérations de mouvement concernent les maîtres en contrat définitif ou provisoire.

Pour obtenir une mutation au sein de l'académie ou vers une autre académie, les enseignants doivent compléter et transmettre par voie hiérarchique l'annexe 2 au plus tard le jeudi 14 mars 2024 afin de valider leur intention de participer au mouvement.

Nature du document :

LYCEE MILITAIRE

Collèges privés

Lycées privés MELH

□Nouveau

EREA

ERPD

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p. Annexes 8 p. Total 10 p. Leur poste sera alors identifié comme susceptible d'être vacant, sans qu'ils aient pour autant l'obligation de candidater sur d'autres postes.

Les opérations du mouvement des maîtres doivent permettre d'assurer le respect des garanties offertes aux maîtres contractuels dans le domaine de l'emploi, tout en prenant en compte le rôle du chef d'établissement dans la procédure de nomination.

Calendrier des opérations :

- Du mercredi 20 mars au jeudi 21 mars 2024
 Déclaration des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement
- Du lundi 25 mars au mercredi 10 avril 2024
 Publication des emplois Saisie des vœux par les maîtres contractuels
- Du vendredi 19 avril au vendredi 24 mai 2024 midi
 Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement
- Jeudi 13 juin 2024
 Réunion de la Commission Consultative Mixte Académique.

 Notification aux Chefs d'établissement des candidatures retenues, après avis de la CCMA.
- Jeudi 27 juin 2024
 Date limite de retour à la DEEP des acceptations ou refus de nomination par les Chefs d'établissement
- Du vendredi 28 juin au lundi 1^{er} juillet 2024
 Publication des résultats (Fermeture de l'application le 2 juillet 2024)
- Vendredi 5 juillet 2024
 Envoi au Ministère des services vacants et de la liste des maîtres qui n'ont pu être nommés sur un service vacant (y compris les lauréats des concours 2023).
- Jeudi 11 juillet 2024
 Réunion de la Commission Nationale d'Affectation (CNA)

Pour le Recteur et par délégation La Secrétaire Générale adjointe Directrice des ressources humaines

Signé: Nathalie LAWSON

PJ:

Annexe 1 : Procédures et principes Annexe 2 : Déclaration d'intention

Annexe 3 : Demande d'affectation - enseignant du public (TIT 2024)